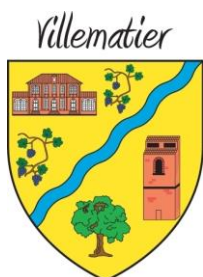


L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 34



DECEMBRE 2024



Joyeuses Fêtes

Monsieur le Maire
se joint au Conseil Municipal et
au Personnel Communal
pour vous souhaiter de
joyeuses fêtes de fin d'année.

La cérémonie des vœux se tiendra
le samedi 18 janvier 2025 à 18h30
à la salle des fêtes de Villematier.

Le Repas de Cînés est prévu
le Dimanche 6 Avril 2025.



EDITORIAL DU MAIRE

Cette année 2024 qui s'achève a vu notre pays passer de la fragilité à l'incertitude politique à la suite des élections de l'année.

J'ai envie de dire tout ça pour ça !

Les contours des mesures qui nous attendent individuellement ou collectivement sont encore mal définis. Certaines concerneront les collectivités. Pour ceux d'entre vous qui ont pu lire ou entendre notre Président du Conseil Départemental, vous aurez noté son inquiétude liée à la difficulté d'élaboration du budget 2025. Les mesures d'économies sont à l'ordre du jour. Notre Conseil Départemental étant un partenaire incontournable des communes, par ses subventions, des répercussions auront lieu sur nos investissements.

En ce qui concerne Villematier, la pratique désormais bien installée d'une gestion rigoureuse et réaliste par les Conseils Municipaux successifs que j'ai eu l'honneur de conduire devrait nous permettre d'absorber les éventuelles diminutions de recettes à venir, sans compromettre les projets en cours ; et je l'espère sans recours à l'augmentation de la fiscalité locale. 2023 a vu l'extinction de la dette dont nous avons hérité. En 2024 l'endettement de notre commune est égal à zéro.

L'enfouissement des réseaux filaires Rue de l'Eglise est presque clôturé avec la dépose des poteaux béton, il subsiste quelques poteaux bois à supprimer pour profiter de tous les avantages résultant de ce type de travaux, en premier lieu esthétique.

Les travaux de réhabilitation de l'ancien Chai/Hangar agricole avancent à grands pas. La fin des travaux est prévue pour le mois de janvier. Les premiers retours concernant la restauration extérieure sont unanimes pour la qualifier de réussite.

Les principaux corps d'Etat ayant quitté ce chantier, les travaux pour la création de l'espace de jeux et de convivialité avec renaturation pourront reprendre sur la surface dédiée d'environ 6000 m². Ce projet a été provisoirement mis à l'arrêt par la nécessité de laisser l'accès aux entreprises du bâtiment pour leurs véhicules et engins lourds qui auraient dégradé un aménagement récent et inadapté.

L'important chantier de réalisation de l'assainissement collectif du Hameau de Raygades avance. Ce chantier génère de par sa nature différentes perturbations dans le quotidien des riverains résidents ou usagers de passage. Je remercie les personnes impactées à différents titres pour leur compréhension envers les contraintes imposées, d'autant que les entreprises évoquent des contacts courtois.

Comme annoncé il y a un an, les premiers raccordements à ce réseau de collecte sont toujours prévus pour le milieu du deuxième semestre 2025.

La reconstruction du puits du Hameau situé entre la place, le local municipal et le chai du domaine Roumagnac sera prochainement entreprise.

Au préalable l'environnement doit être libéré de l'emprise des travaux de génie civil pour l'assainissement.

L'année deux mille vingt-cinq arrive, toute neuve, espérons qu'elle se déroule sans trop de heurts de toute sorte, je souhaite qu'elle réponde à vos vœux après de joyeuses fêtes.

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

INFORMATIONS DIVERSES

POINT SUR LES INVESTISSEMENTS FINANCÉS EN 2024

⇒ Acquisition maison de village et terrain limitrophe de la salle des fêtes + frais	193 338.73 € TTC
⇒ Installation climatisation Ecole / Garderie	17 000 € TTC
⇒ Installation sirène d'alarme extérieure supplémentaire Ecole	1 599.32 € TTC
⇒ Remplacement Aspirateur / Réfrigérateur Ecole	393.37 € TTC
⇒ Remplacement Lave-linge / Sèche-linge Cantine / Ecole	898.00 € TTC
⇒ Travaux de rehabilitation du Hangar (en cours)	
• Entreprises	264 440.96 € TTC
• Maître d'oeuvre / Frais d'étude	29 540.14 € TTC
• Pose compteur eau	2 159.44 € TTC
⇒ Aménagement Espace de jeux renaturé (en cours)	
• Entreprises	118 160.16 € TTC
• Maître d'oeuvre / Frais d'étude	16 699.77 € TTC
⇒ Urbanisation RD 32 – Frais d'étude	4 080.00 € TTC

Le montant des subventions, perçues en 2024 de l'Etat (Fonds vert) au titre de travaux en cours est de : 59 696.40 € pour le Hangar et 108 102 € pour l'espace de jeux renaturé.

AUTORISATIONS D'URBANISME

L'agent assermenté pour le contrôle des autorisations et conformité d'urbanisme exerce désormais ses prérogatives. Pour les personnes qui seraient en délicatesse avec les déclarations requises, un rappel au respect des règles est à prévoir.

DÉCLARATION DE DÉSORDRES DANS LES BATIMENTS

Les mouvements de sol induits par le retrait gonflement des argiles constituent un risque de dégâts sur la structure des bâtiments. Si vous êtes concernés par ce phénomène, vous devez avant le 31 décembre 2024 déposer un dossier en mairie avec courrier et photos, afin de demander la reconnaissance d'état de catastrophes naturelle de la commune.

FERMETURE DU RESEAU CUIVRE

Le réseau cuivre a atteint ses limites en matière de débits. Il ne répond plus aux besoins des français, qui souscrivent majoritairement à la fibre, de ce fait :

- A partir du 27 janvier 2025, fermeture commerciale, plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable.
- A partir du 27 janvier 2026, fermeture technique, plus aucun client n'utilise un service sur le réseau cuivre.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

↳ Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024 il a été attribué les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2024
Comité des fêtes de Villematier	3500 €
Comité des fêtes de Raygades	2500 €
La Compagnie des Parents	350 €
ACCA Villematier	350 €
Pétanque club Villematier	350 €
Maison Sport Santé Respire	350 €
FNACA	200 €
Les bons vivants Villemuriens	200 €
Saveurs et Senteurs	200 €
Office du Tourisme Fronton	200 €



NOS JOIES NOS PEINES



Bienvenue à ces
petites étoiles
qui feront briller
les yeux et
rempliront le
cœur d'un
bonheur
lumineux de
tous les parents.

Félicitations

NAISSANCES

Tom PIMONT
Le 15 mai 2024

Gabriel GER
Le 23 juin 2024

Élyna CLÉMENT
Le 18 juillet 2024

Albane CESCHIN PUERTA
Le 12 août 2024



L'amour c'est
un rêve à
partager, un
arc-en-ciel
porteur
d'espoir, une
douce caresse...
et le bonheur
d'être deux!

Félicitations

MARIAGES

FILIPPI Fabrice / HÉNIART Pauline
Le 14 septembre 2024

PÉREZ Brandon / METE Kristel
Le 22 juin 2024



L'anémone et
l'ancolie ont
poussé dans le
jardin ou dort la
mélancolie.

Sincères
condoléances

DECES

Lucette GILIBERT
Le 16 août 2024



INFOS MAIRIE

☎ : 05.34.27.68.20

Adresse email
mairie.villematier@wanadoo.fr

SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

**Le mardi, mercredi et
vendredi
De 8h30 à 12h00 et de
15h00 à 18h00**

**Les lundis et jeudis la
mairie est fermée au
public**




BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS


La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie.

Afin de maintenir notre fichier à jour nous vous demandons de vous munir de votre livret de famille.




MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



RECENSEMENT MILITAIRE

Vous devez faire votre recensement à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Vous devez vous munir de votre carte d'identité ainsi que du livret de famille de vos parents.

La mairie vous remettra une attestation de recensement.

Ce document sera indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, BAC, permis de conduire..) et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

2025

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Des collectes d'encombrants à domicile sont assurées par l'association EMMAUS, inscription au plus tard 48h à l'avance au 05.63.31.51.45

Des composteurs individuels sont à votre disposition, pour plus de renseignements contacter la Communauté de Communes Val'Aïgo au 05.82.95.55.38.

DECHETTERIE HORAIRES D'OUVERTURE

Zone d'Activités de
Pechnauquié
31340 Villemur
☎ : 05.82.06.18.30

Du Lundi au Mercredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h, le samedi de 9h à 18h, le dimanche de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30.

Fermeture :
Jeudi et jours fériés



Notre histoire, nos racines...



Je m'appelle Jean-Baptiste CRUBILHÉ, je vis à
VILLEMATIER dans une petite maison avec mon épouse et
notre fils Antonin.

Dès 1915, la guerre nous a éloigné et nous communiquons par
courrier autant que possible.

Baume - les - Dames 2 Novembre

Chère épouse

Tu me dis sur ta lettre que tu es
très contente de recevoir de mes
nouvelles. Eh bien moi aussi il en
est de même, je me trouve content
tout de même qu'en j'en reçois des tiennes
ou de n'importe qui, nous les recevons
tous les matins à 8 heures, et quand
c'est heure la arrive, on est à écouter
pour voir si on nomme votre nom.
Nous avons eu ici à Baume un joli
jour de Coussaint, une belle journée
il faudrait espérer que cela continue
quelque temps encore, pour ceux qui
sont au combat, et ceux qui sont pour
y revenir, je te dirai que cela ne marche
pas vite on avance pas beaucoup à la
fois, et je crois que cela va durer longtemps
on ne se verra pas encore.

car les Allemands font de ravages
terribles, ils pillent ils tuent ils font
de tout, de ce qu'il ne faudrait pas
qu'ils fassent, quand à moi je vais
beaucoup mieux, je ne crois pas rester
longtemps ici je vais être expédié au dépôt
de Besançon, et je crois bien que je
passerai ma convalescence là, et ensuite
une fois guéri on repartira retrouver les
camarades à l'ennemi, si ton frère va voir
voir il aura la chance de se trouver près
s'il était loin, il ferait comme moi, obligé
à rester, je tiendrai beaucoup cependant
à aller passer quelque jours auprès de vous
je crois bien que si tu ne viens pas me
voir, on ne se verra pas encore, quand
à tous les dépôts méridionaux, on n'y va
pas parce que c'est trop loin, on perdrait
du temps pour aller et venir, à mon oncle
Emmanuel il m'y a pas longtemps que je
lui ai écrit, peut être qu'il ne l'a pas
reçu, mais enfin je lui écrirai de nouveau

"Nos poilus" portant des chevaux de frise sur leurs épaules

**Les chevaux de frise font partie des obstacles de barbelés
défensif pour ralentir les attaques ennemies.*





"... affectation dans les fusils mitrailleurs, photo tirée au milieu de la neige avec notre arme par terre..."

je n'ai pas assisté encore à beaucoup
de bataille j'ai failli être blessé, sans
avoir pu seulement tirer un coup de fusil
après avoir porté deux cent cartouches
pendant un mois et demi, j'ai assisté à
une forte bataille, voilà tout, mais
je me suis trouvé en danger plus d'une fois
je suis soigné par un bon major militaire
qui n'est pas mauvais, il a été de plus
mauvais que lui, il m'a bien soigné, mais
j'ai été souvent à sa visite, j'ai passé
quinze jours, chaque jour à la salle d'opération,
il m'est sorti un abcès au dessus de la plaie
et cela me faisait souffrir, et alors chaque
jour j'étais obligé d'aller le faire sortir le pus
le lendemain, il y en avait autant comme
la veille, et maintenant il n'y a plus rien
mais encore la joue est un peu gonflée.
On me dit que tu as rendu les os, mais
je crois bien que vous mangerez les autres avec
le petit tontonin sans moi, sans pouvoir
peut être les goûter, ce que je craignais le
plus ce sont ses nuits si longues autant
encore que les obus et les balles

avec des journées d'hiver, comme l'année
dernière, cela va être bien mauvais
je ne sais pas si on pourra y tenir
on croyait que dans 2 mois cela allait
être fini; et moi je crois que ça sera long
pour les années.

Plus grand chose à te dire pour le moment
je vous souhaite une bonne santé en
attendant de te revoir. Chaque semaine
autant que l'on pourra tâche moyen de
m'écrire toi me fera beaucoup plaisir
car il reviendra un temps qu'on ne pourra
pas avoir des nouvelles aussi souvent.

Je te quitte en vous embrassant de tout
mon cœur bon espoir qui t'aime pour
la vie
Crubillé Jean Baptiste

Je ferai réponse à mon oncle
demain sans manquer.
Le bonjour à mon oncle
Villar
Limon dieu

En 1916, la guerre nous a séparé à jamais. J'avais 33 ans, de la guerre, je ne suis pas
revenu.

Patricia ADELL, petite fille d'Antonin

INFOS TAXE D'AMENAGEMENT

Taxe d'aménagement



Vous construisez ?

Vous rénovez ?

Vous faites un aménagement ?

ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TAM) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

↳ Qu'est-ce la TAM ?

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département et, uniquement en Île-de-France, par la région. Elle sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Il ne s'agit pas d'une taxe annuelle, elle n'est due qu'à l'occasion de la réalisation de certains travaux de construction.

↳ Qu'est-ce la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui nécessitent une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

↳ Quelles sont les opérations concernées par la TAM ?

La taxe d'aménagement concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) : maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux, industriels, etc.

Elle s'applique dès qu'une surface **délimitée par des murs et couverte** est créée, à condition que la superficie dépasse **5 m²** et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à **1,80 m**.

↳ Comment est calculée cette taxe ?

La valeur du projet se calcule soit par unité (emplacement de tente, place de parking, éolienne...) soit par m² de surface.

Les valeurs par m² sont actualisées au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Pour l'année 2024, les valeurs appliquées dans le calcul de la taxe d'aménagement sont les suivantes :

- la valeur annuelle par m² est de **914 €** (hors Île-de-France)
- la valeur forfaitaire des piscines est fixée à **258 €** par m² ;
- la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures est fixée à **3 000 €** par emplacement (et peut aller jusqu'à 6 000 € par emplacement sur délibération de la collectivité territoriale).

Sur cette valeur sont appliqués les pourcentages (taux) communal, départemental et régional.

- Le **taux annuel de la part communale** peut varier de 1 % à 5 %. Il peut atteindre jusqu'à 20 % dans certains secteurs.
- Le **taux annuel de la part départementale** est le même pour tout le département. Il est limité à 2,5 % au maximum.

La taxe d'aménagement est la somme de ces résultats.

À noter

Les panneaux solaires thermiques et les aires de stationnement destinées aux 2 roues ne sont pas taxés. De même, une pergola, une tonnelle ou une terrasse ne sont pas taxables car elles ne sont pas closes et couvertes.

↳ Déclarer et payer la taxe d'aménagement



Si votre demande d'autorisation d'urbanisme est **postérieure au 31 août 2022**, vous devez déclarer les éléments nécessaires au calcul de la taxe simultanément à votre déclaration foncière, dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux.

Allez pour cela dans votre espace sécurisé sur le site des impôts, onglet « Biens immobiliers ». Utilisez le [formulaire de déclaration des locaux d'habitation](#).

Si le montant de votre taxe d'aménagement est supérieur à 1 500 €, vous pouvez la régler en 2 fois : vous recevrez deux titres de paiement à régler dans les 90 jours puis à 9 mois suivant l'achèvement des travaux.

À noter

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire.

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe d'aménagement sont différentes si votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée **avant le 1^{er} septembre 2022**.

Dans ce cas, la déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement a été faite dans la demande d'autorisation d'urbanisme que vous avez transmise à la mairie.

Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 €, vous devez la verser l'avis à payer 12 mois après la délivrance de l'autorisation.

S'il dépasse 1500 €, le montant est divisé en 2 parts égales (12 mois, puis à 24 mois à partir de la date de l'autorisation).

↳ Certaines constructions peuvent faire l'objet d'abattement ou d'exonérations

↳ Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

=> Auprès de votre commune si vous souhaitez connaître les taux votés par la commune et les exonérations éventuellement instituées.

=> Pour toute autre demande concernant la TAM et la TAP :

* Votre demande d'autorisation d'urbanisme est antérieure au 1^{er} septembre 2022 : ddt-courrier@haute-garonne.gouv.fr

* Votre demande d'autorisation d'urbanisme a été effectuée à partir du 1^{er} septembre 2022 :

à partir de votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Précision : En date du 18 novembre 2014 le Conseil Municipal a délibéré pour exonérer de la part communale la taxe d'aménagement pour les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m².



Recensement de la population 2025

LE RECENSEMENT SE DEROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 AU 15 FEVRIER 2025
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE A TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE A TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil Municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : REPONDEZ PAR INTERNET

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas au site frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Ici, je répons au questionnaire ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention de bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SUR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTEGEES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.



POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER A VOTRE AGENT RECENSEUR,
A VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE www.le-recensement-et-moi.fr

Recensement de la population 2025

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours.
Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil possible.

Nous vous présentons nos deux agents recenseurs ci-dessous :

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme FOLLOT DE FIERVILLE Sonya
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2025.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À SIVEMATIER, le 20/11/2024

 Cachet de la mairie
Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme GONZALEZ Mélanie
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2025.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À SIVEMATIER, le 20/11/2024

 Cachet de la mairie
Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale.



L'édition de la fête de Raygades 2024 a été un franc succès.

Le soleil et la bonne humeur ont été de rigueur tout au long du week-end avec une belle participation des habitants de la commune et alentours.

Ce constat nous réchauffe le cœur, il est gratifiant d'assister à un tel rassemblement d'individus de toutes générations.

Sur ces mots, on vous dit à l'année prochaine.



Seulement toi quand...
LE MUSCAT DU DIMANCHE
LES ALLIÉS ET LES DÉRÉGULÉS DE LA FAMILLE DES FÊTES
LE FEU D'ARTIFICE
LA PÊCHE AUX CANARDS
LES RAYGADOUX
LA SOIRÉE CHEZ PALMERO
LES RIRES
LA PÉTANQUE
LES AMIS LES AMOURS LES EMMERDES
LES TOURNÉES DE BIERES
LA MUSIQUE
LES CHAISES DE SALES!!!
LE PUIT



Le Conseil Municipal remercie sincèrement tous ceux qui participent de près ou de loin à la réussite des 3 jours de fêtes de Raygades. Félicitations pour votre motivation et votre investissement. Rendez-vous pris pour l'édition 2025.



Joyeux Noël **RAYGADES**

LE COMITÉ DES FÊTES DE RAYGADES VOUS REMERCIE DE VOTRE PARTICIPATION À L'ÉDITION DE SA FÊTE 2024, AINSI QUE DE L'ACCUEIL CHALEUREUX QUE VOUS NOUS AVEZ RÉSERVÉ LORS DE LA TOURNÉE DES FLEURS. GRÂCE À VOUS LA FÊTE A ÉTÉ UNE RÉUSSITE, AUSSI NOUS VOUS PROPOSONS DE RENOUVELER L'EXPÉRIENCE LES 1, 2 ET 3 AOÛT 2025.

NOUS TENONS À REMERCIER LA MAIRIE DE VILLEMATIER POUR SON SOUTIEN, AINSI QUE TOUS NOS FIDÈLES SPONSORS.

TOUTE L'ÉQUIPE DU COMITÉ VOUS SOUHAITES DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Nos chers Festayres



UN GRAND MERCI À VOUS TOUS .
ENCORE UNE FOIS COMME LE VEUT LA DEVISE ,
NOUS AVONS BIEN TCHAPÉ, ÉNORMÉMENT
TCHUQUÉ ET TELLEMENT TCHARÉ QUE
CERTAINS EN ONT PERDU LA VOIX ;)



VOTRE FOLIE ET VOTRE JOIE DE VIVRE NOUS
ENIVRE DE BONHEUR ET D'ÉNERGIE .

NOTRE ÉQUIPE EST DÉJÀ SUR LA PRÉPARATION
2025

EN ATTENDANT , NOUS VOUS DONNONS
RENDEZ VOUS LE SAMEDI 21 DECEMBRE POUR
UN MOMENT CHALEUREUX DANS NOTRE BELLE
ÉGLISE
À TRÈS VITE



**LA JOYEUSE ÉQUIPE DU COMITÉ DES FÊTES DE
VILLEMATIER**



Bonnes
Fêtes



Le Conseil Municipal remercie toute l'équipe de comité des fêtes de Villematier qui se mobilise chaque année pour la réussite de la fête locale. Félicitations pour votre engagement et votre implication. Rendez-vous pris pour l'édition 2025.

Samedi 21 Décembre

à l'église de Villematier

Messe de l'Avent à 18h

4ème dimanche de l'Avent

**Suivie d'une procession aux flambeaux
avec bénédiction**

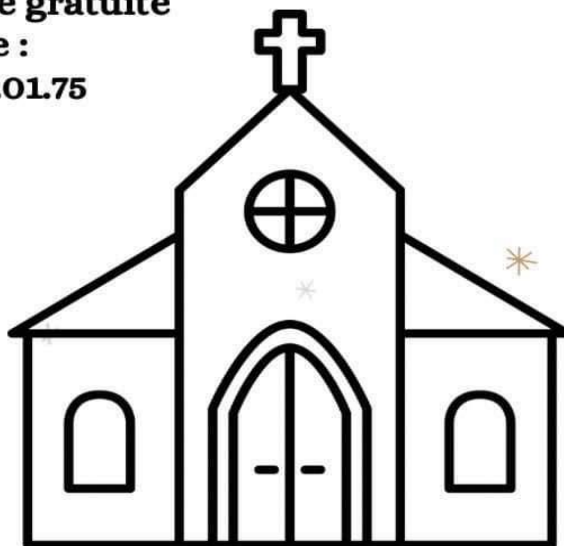
**Découverte de l'exposition photos de la
rénovation de l'église**



avec Vin chaud et boissons chaudes

**Possibilité de navette gratuite
à la demande :**

Anaïs : 06.19.64.01.75



LA COMPAGNIE DES PARENTS

MARS
CARNAVAL
LE 21/03/2025
GOUTER, ANIMATION
BUCHER DE MR CARNAVAL- FABRIQUÉ PAR
LES ENFANTS DE L'ALAE
SOIRÉE ANIMÉE
LIEU : SALLE DES FÊTES VILLEMATIER

VOUS PROPOSE LE
PROGRAMME DE
FIN D'ANNÉE

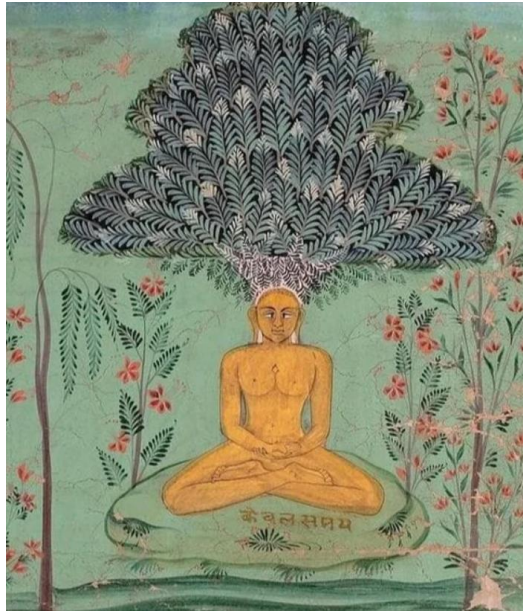
JUIN
KERMESSE D'ECOLE
LE 20/06/2025
GOUTER, ANIMATIONS
ET JEUX GONFLABLES
SOIRÉE ANIMÉE
LIEU: SALLE DES FÊTES VILLEMATIER

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION REMERCIENT TOUT CEUX QUI
S'INVESTISSENT DE PRÈS OU DE LOIN POUR LES ENFANTS DE NOTRE
ÉCOLE.

NOUS CONTACTER :
LACIEDESPARENTS@OUTLOOK.FR
LA CIE DES PARENTS VILLEMATIER
06.64.03.37.60



HATHA-YOGA à VILLEMATIER



Tradition et pédagogie

Les cours sont accessibles à tous (débutants-initiés).

Il n'est pas nécessaire d'être souple pour pratiquer le yoga.

Nos cours durent 1h15 et sont construits autour d'un thème (selon le yoga traditionnel).

Les fondements du yoga répondent essentiellement à la maîtrise :

des **Asana** : postures de Hatha Yoga
du **Pranayama** : contrôle du souffle
de la **Relaxation** ainsi que la **Méditation**

Deux séances sont proposées.

- 🚩 1^{er} cours - jeudi de 17h00 à 18h00 (durée de 1h15)
- 🚩 2^e cours - jeudi de 18h30 à 19h45 (durée de 1h15)

Ces cours ont lieu dans la salle des fêtes de Villematier et sont dispensés par **Martine ROUBINET** (*), diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga, (formation suivie auprès de Sri MAHESH).

Le travail de la respiration reste primordial et s'effectue comme pilier dans la posture.
Les bienfaits du yoga seront au rendez-vous, pour chacun.

Précision, Coordination, Simplicité, Fermeté, Fidélité dans la pratique : **C'est l'alchimie d'un Yoga qui respecte sa tradition et son authenticité.**

(*) *Directrice de l'Ecole régionale Sud-Ouest Aquitaine (Formation des Professeurs de Yoga FFHY-SOA) - Formatrice pour adultes, diplômée d'état.*

ROUBINET Martine
06.76.92.91.98 - 05.62.79.56.67
roubinet.cyt@free.fr
www.cytn.fr



Information communale « Ma santé pour votre commune » de Villematier

Avantages et tarifs privilégiés :

Réduction à vie de -20% pour les séniors à partir de 60 ans,
fonctionnaires, agriculteurs et travailleurs non salariés

Réduction à vie de -10% pour les salariés

Prochaines permanences :

Mardi 17 décembre 2024

Jeudi 16 janvier 2025

Jeudi 17 avril 2025

Jeudi 17 juillet 2025

Jeudi 16 octobre 2025

Jeudi 20 novembre 2025

De 15h00 à 17h00

À la salle des fêtes de Villematier

Nouveau :

Assurance dépendance/perte d'autonomie au service des aidants et des aidés.
6 mois remboursés au titre de l'accord « Dépendance pour votre commune ».

Contacts :

Audrey Bigle
06 66 71 82 11
audrey.bigle@axa.fr

Florence Davailles
06 80 87 67 44
florence.davailles@axa.fr

Nous vous proposons également un rendez-vous à domicile.

Calendrier des Pharmacies de garde - Premier semestre

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M	Phar Villebrumier	1 S		1 S		1 M		1 J	Phar des Arts	1 D	Phar Ozon
2 J		2 D	Phar Saint-Michel	2 D	Phar Saint-Michel	2 M		2 V		2 L	
3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M	
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D	Phar des Arts	4 M	
5 D	Phar Villebrumier	5 M		5 M		5 S		5 L		5 J	
6 L		6 J		6 J		6 D	Phar Saint-Michel	6 M		6 V	
7 M		7 V		7 V		7 L		7 M		7 S	
8 M		8 S		8 S		8 M		8 J	Phar Bastidienne	8 D	Phar Villebrumier
9 J		9 D	Phar Villebrumier	9 D	Phar Marquier	9 M		9 V		9 L	Phar Villebrumier
10 V		10 L		10 L		10 J		10 S		10 M	
11 S		11 M		11 M		11 V		11 D	Phar Bastidienne	11 M	
12 D	Phar Ozon	12 M		12 M		12 S		12 L		12 J	
13 L		13 J		13 J		13 D	Phar des Arts	13 M		13 V	
14 M		14 V		14 V		14 L		14 M		14 S	
15 M		15 S		15 S		15 M		15 J		15 D	Phar Saint-Michel
16 J		16 D	Phar Bru Gassan	16 D	Phar Ozon	16 M		16 V		16 L	
17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	
18 S		18 M		18 M		18 V		18 D	Phar du Collège	18 M	
19 D	Phar des Arts	19 M		19 M		19 S		19 L		19 J	
20 L		20 J		20 J		20 D	Phar Marquier	20 M		20 V	
21 M		21 V		21 V		21 L	Phar Marquier	21 M		21 S	
22 M		22 S		22 S		22 M		22 J		22 D	Phar Picat
23 J		23 D	Phar Bastidienne	23 D	Phar Villebrumier	23 M		23 V		23 L	
24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M	
25 S		25 M		25 M		25 V		25 D	Phar Saint-Michel	25 M	
26 D	Phar du Collège	26 M		26 M		26 S		26 L		26 J	
27 L		27 J		27 J		27 D	Phar Gay-Terrance	27 M		27 V	
28 M		28 V		28 V		28 L		28 M		28 S	
29 M		29 S		29 S		29 M		29 J	Phar Ozon	29 D	Phar Marquier
30 J		30 D	Phar Picat	30 D	Phar Picat	30 M		30 V		30 L	
31 V		31 L		31 L		31 S		31 S		31 M	

Villemur sur tarn : Pharmacie Saint-Michel 05.61.09.01.99 Pharmacie du Collège 05.61.09.26.76, Pharmacie Gay-Terrance 05.61.09.00.07

Bessières : Pharmacie Bru Gassan 05.61.84.00.52, Pharmacie des Arts 05.61.84.04.78

Labastide St Pierre : Pharmacie Bastidienne 05.63.30.50.50

Fronton : Pharmacie Picat 05.61.82.41.34, Pharmacie de la Halle 05.61.82.41.30

Castelnau d'Estretfonds : Pharmacie Marquier 05.61.35.10.14

Villebrumier : Pharmacie 05.63.68.03.88

Buzet sur Tarn : Pharmacie Ozon 05.61.59.56.89

SAPIN FEUILLETÉ POUR L'APERO



INGREDIENTS :

- ♥ 2 pâtes feuilletées
- ♥ 150 g de pesto au choix
- ♥ 1 jaune d'oeuf
- ♥ 2 cuillères à soupe de lait
- ♥ 2 cuillères à soupe de graines de lin

RECETTE :

- ♥ *Préchauffer votre four à 180°. Etalez une première pâte feuilletée et garnissez-la avec votre pesto. Recouvrez avec la deuxième pâte feuilletée. Marquez le tronc du sapin avec le dos de votre couteau puis découpez en triangle. Coupez les branches d'une largeur de 1 cm.*
- ♥ *Récupérez les chutes pour faire une étoile et collez-la avec un peu d'eau en haut du sapin. Badigeonnez le tout avec le jaune d'oeuf délayé dans le lait. Parsemez de graines puis torsadez les branches.*
- ♥ *Enfournez pour 20 min et servez dès la sortie du four.*

